



TUTTI FRUTTI 2019 FÊTE DES ASSOCIATIONS

CONVENTION

(à retourner avec le bulletin d'inscription)

La Ville d'Aix-les-Bains organise le dimanche 8 septembre 2019 la fête des associations « Tutti Frutti 2019 ».

Cette fête est ouverte au public de 10h à 18h au Centre culturel et des congrès André Grosjean, rue Jean Monard.

1- OBJET

La présente convention a pour objet de définir les droits et obligations des associations participant à cette édition.

Les inscriptions ne seront effectives qu'à réception du dossier dûment complété, daté et signé (formulaire d'inscription et convention) dans la limite des emplacements disponibles.

2- INSCRIPTION

Ne peuvent participer à la fête des associations « Tutti Frutti 2019 » que les associations qui auront retourné leur dossier, dans le respect des délais et conditions qui y figurent à :

**Maison des Associations
Tutti Frutti 2019
25, boulevard des Anglais
73100 AIX-LES-BAINS**

Les inscriptions ne seront effectives qu'à réception du dossier dûment complété, daté et signé (formulaire d'inscription et convention) dans la limite des emplacements disponibles.

ARTICLE 3 – STANDS

Un stand est attribué à chaque association exposante (pour 2 personnes).

3.1 Équipement

La Ville met à votre disposition un stand équipé :

1 cloison d'exposition

1 table 1m80 x 0m70

2 chaises

Le branchement électrique (l'association doit prévoir rallonges, multiprises...)

La signalétique du stand (nom de l'association et n° du stand)

3.2 Montage

Le montage devra être effectué le samedi 7 septembre 2019 de 14h à 18h.

Les aménagements et éléments de décoration sont à la charge de l'association. L'installation de décors ou matériels susceptible d'entraîner la dégradation des lieux n'est pas autorisée.

Il est notamment interdit d'afficher et de coller quoi que ce soit sur les murs et les piliers.

3.3 Démontage

Le démontage des aménagements et le rangement des matériels appartenant à l'association aura lieu impérativement le dimanche 8 septembre 2019 après la fermeture au public.

Le stand devra impérativement être laissé propre.

Maison des associations
25, boulevard des Anglais
73100 Aix-les-Bains
Tél. : 04 79 34 66 56
associations@aixlesbains.fr

Tutti frutti 2019 - Convention

1/2

3.4 Sécurité sur chaque stand

Il est rappelé :

Que l'usage de matériaux susceptibles de mettre en cause la sécurité des personnes est interdit.

Seuls les matériels et décors ayant un certificat de classement de résistance au feu M1 ou M0 seront autorisés. Ces certificats seront annexés au formulaire d'inscription.

Il est interdit d'utiliser :

Des bougies, du feu ou tous effets spéciaux, des confettis...

3.5 Kit de communication

Avec la confirmation de votre inscription, le kit de communication vous sera adressé par courrier, comprenant :

- 2 affiches A3
- 50 tracts A5
- 2 invitations pour l'inauguration
- 1 kit repas pour 2 (comportant 2 sandwiches, 2 fruits, 2 bouteilles d'eau de 50cl.) vous sera remis le dimanche matin à 9h30.

ARTICLE 4 – ACTIVITÉ COMMERCIALE :

« Tutti Frutti 2019 » n'est pas une manifestation à caractère commercial ; seule la vente des réalisations effectuées dans le cadre des activités de l'association est autorisée.

ARTICLE 5 – SONORISATION

En cas de démonstration dans le hall, prévoir votre sonorisation si besoin ou la sonorisation peut être mise à votre disposition et gérée par l'association Gospel Aix'pression.

ARTICLE 6 – DÉGÂTS, VOLS ET ASSURANCES

Chaque association a l'obligation de souscrire une assurance couvrant :

- d'une part les matériels exposés et de façon générale tous les éléments mobiles lui appartenant;
- d'autre part, les risques que l'association et ses bénévoles encourent ou font courir à des tiers, pendant la durée de la manifestation, y compris les périodes de montage et de démontage.

ARTICLE 7 – ENGAGEMENT

Le non respect de la présente convention signée par l'association ci-dessous dénommée qui en accepte le contenu et les exigences, entraîne la seule responsabilité de l'association signataire.

ARTICLE 8 – ACCEPTATION DES TERMES DE LA PRÉSENTE CONVENTION :

Madame / Monsieur :

En qualité de :..... représentant l'association :

.....

atteste avoir pris connaissance des termes de la présente convention et s'engage à la respecter.

Fait à :le. / / 2019

Lu et approuvé (en manuscrit)

.....

Signature